CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E110914** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2025**

ÉDITÉ LE **10/07/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/09/2007
Forme juridique : SARL
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : **499 779 676 00018**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 211460100101

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 586577H8632000/ 003 92005/61

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 586577H8632000/ 003 92005/61

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/06/2024

Raison sociale : **AMS TECHNOLOGIE**
Sigle : AMS TECHNOLOGIE
28 RUE DU BLANC SOLEIL
78650 BEYNES

Téléphone : 01 34 89 93 91 **Fax :** 01 34 89 93 91
Portable : 06 70 20 44 40

Site Internet : ams-technologie.business.site/
E-mail : ams-technologie@orange.fr

Responsabilité légale :
DEHAIS SEBASTIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.